

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de publication : 02/02/07</p>	<p>SÉANCE DU 26 JANVIER 2007 À MARSILLY</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jean-François FOUNTAINE, Jack PROUST, Josy MOINET, Jacques GIARD, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Jacques CORNÉLIS, Yann JUIN, Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Pierre GARNIER, Gérard BLANCHIER, Mme Suzanne TALLARD, Vice-présidents</p> <p>MM. Yves AUDOUX, Patrick BOUYER, Jean-Claude CHICHÉ, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Mario COUTURIER, Jack DILLENBOURG, Didier GOBINET, Mme Brigitte GRAUX, MM. Patrick GUEDON, Claude KARTES, Mmes Françoise LAINE, Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, MM. Patrick LARIBLE, Jacques LEGET, Mme Juliette LIBERT, MM. Daniel MATIFAS, Henri MOULINIER, Marc NÉDÉLEC, Yvon NEVEUX, Marc PARNAUDEAU, Michel PLANCHE, Jean-Pierre ROBLIN, Mme Maryline SIMONÉ, MM. Jacques SUSSET, Denis THIBAUDEAU, Jean-François VATRÉ, Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Christian GRIMPRET procuration à M. Jean-Claude COUGNAUD, M. Guy COURSAN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Jacques SUSSET, M. Jean-François DOUARD procuration à Mme Yves AUDOUX, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Michel BOISSARD procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Guy DENIER procuration à M. Michel ROGEON, M. Bernard ROUX, M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Patrick LARIBLE, Mme Dominique AUGRAS, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Alain BUCHERIE procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Jean-Pierre CARDIN procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Mme Colette CHAIGNEAU, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Philippe CHASTENET, M. Rémy DROUARD, Mme Sylviane DULIOUST procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Maryline SIMONÉ, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Aimé GLOUX, M. Gérard GOUSSEAU procuration à M. Yves ROUSSEAU, M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Josseline GUITTON procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Henri LAMBERT procuration à M. Michel PLANCHE, M. Stéphane LEROY, M. Pierre MALBOSC, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à M. Marc PARNAUDEAU, M. Serge PICAUT, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Marie-Yvonne ROY, Mme Denise SABOURIN procuration à M. Marc NÉDÉLEC, Mme Nathalie SEGUIN, M. Cédric SUIRE, M. Stéphane VILLAIN, M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à M. Patrick BOUYER, Conseillers,</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Aimé GLOUX,</p>
---	---

Date de convocation :	19 JANVIER 2007
Nombre de membres en exercice : 88	Bulletins litigieux : 0
Nombre de membres présents : 48	Abstentions : 0
Nombre de membres ayant donné procuration : 19	Suffrages exprimés : 67
Nombre de votants : 67	Pour l'adoption : 67
	Contre l'adoption : 0

N° 33

Titre / COMMUNE DE LA ROCHELLE - HÔTEL D'ENTREPRISES DES MINIMES - SOCIÉTÉ NAUTEX INTERNATIONAL - AVENANT DE PROLONGATION

Madame BRIDONNEAU expose que par délibération du 28 Janvier 2005, la Communauté d'agglomération de La Rochelle a mis à disposition de la société NAUTEX INTERNATIONAL un bureau (unité 24) d'une surface de 25,90 m² à l'Hôtel d'Entreprises des Minimes, afin d'y implanter une activité d'intermédiaire d'affaire et conseil en développement à l'international.

Le bail arrivant à expiration au 31 décembre 2006, la société a sollicité de la Collectivité une prolongation exceptionnelle d'occupation du local d'une durée supplémentaire de six mois, afin de finaliser une localisation pérenne dans l'agglomération.

Un avenant de prolongation pourrait donc intervenir dans les conditions suivantes :

- Durée de l'avenant : 6 mois maximum, soit du 1er janvier 2007 au 30 juin 2007 ;
- Prise d'effet de la nouvelle situation : le 1er janvier 2007;
- Montant du loyer : $25,90 \text{ m}^2 \times 10,5 \text{ € HT/m}^2 = 271,95 \text{ € HT mensuel}$.

Toutes les autres clauses de la convention d'origine demeureront sans changement et continueront à recevoir application.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de consentir à la société NAUTEX INTERNATIONAL un avenant à la convention d'occupation initiale selon les conditions figurant ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ;
- d'inscrire les recettes au budget annexe des Affaires Economiques.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE**